



Accusée d'un abus de confiance.

Par **dunkerquoise**, le **13/03/2013** à **14:41**

Bonjour,

A plusieurs reprises, j'ai rendu service à un membre de ma famille (courses, papiers, reglement de factures, ses retraits). J'ai donc eu à plusieurs reprises sa carte bancaire, je n'ai jamais abusé de son argent, et lui remettait sa carte bancaire avec les tickets de caisse, les tickets de retrait.

J'ai reçu ces derniers jours une convocation du commissariat de Police, il a déposer une plainte contre moi pour abus de confiance, je dois préciser que cette personne et agée et a du mal de plusieurs années a gérer son budget. Je suis majeur dans quelques jours, Comment puis-je prouvais ma bonne fois envers les services de police ?? Je pense que sa famille l'ont insister pour ce faire rembourser les frais bancaire auprès de leurs banque. Aidez moi !!! Merci

Par **citoyenalpha**, le **17/03/2013** à **16:22**

Bonjour

l'abus de confiance doit être démontré. Dans votre cas il sera difficile de poursuivre puisque ce monsieur vous a remis sa carte de crédit avec son numéro de code et ce à de nombreuses reprises.

L'audition a pour but d'obtenir votre version des faits. Cette audition permettra aux forces de l'ordre de se forger une opinion sur l'existence ou non d'une infraction.

Vous avez droit de garder le silence et, sauf décision de placement en garde à vue, décider de mettre fin à l'audition.

Dîtes simplement ce dont vous vous souvenez parfaitement et lorsque vous ne savez pas dîtes le.

Vous pouvez aussi déposer plainte pour dénonciation calomnieuse si la plainte a été nominative.

Restant à votre disposition.